



Enfants exposés à la violence domestique

Catalogue des prestations

Document à l'usage des professionnel·le·s

Mai 2024



DÉPARTEMENT DE LA JEUNESSE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ
Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse



DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION,
DE L'EMPLOI ET DU PATRIMOINE
Bureau de l'égalité
entre les femmes et les hommes

STOP VIOLENCE
DOMESTIQUE

Introduction

En Suisse, la police intervient en moyenne quatre fois par jour à domicile pour des situations de violence domestique. La violence dans le couple est la première cause d'homicides perpétrés contre les femmes, puisqu'en moyenne, plus d'une femme meurt chaque mois sous les coups de son (ex-)partenaire. En conséquence, près de 20% des signalements d'enfants sont dus à leur exposition à de la violence domestique. Le canton de Vaud recense en moyenne 560 signalements par an pour des situations de violence dans le couple.

Vu l'ampleur du phénomène, la prévention et la lutte contre la violence domestique sont devenues une priorité cantonale et nationale. La Convention d'Istanbul et le Plan d'action de mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ont renforcé la loi existante en vigueur, la Loi de prévention et de lutte contre la violence domestique (LOVD). Quant à la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, elle prévoit à son article 19 l'obligation de protection et de soutien des enfants victimes de violence.

Ce cadre légal renforcé reconnaît que les enfants ne sont pas que des témoins passifs de ces violences dans le couple, mais bien des victimes à part entière, et que les conséquences sont traumatisantes et entravent leur développement psychique, émotionnel, cognitif et parfois physique. Il prévoit ainsi que des services de soutien spécialisés pour toutes les femmes victimes de violence et leurs enfants soient aménagés et que l'intérêt supérieur de l'enfant soit dument pris en compte.

Ce guide, développé par la DGEJ et le BEFH, présente brièvement les prestations disponibles dans le canton de Vaud pour les enfants victimes de violence domestique. L'objectif est la protection du parent victime, pour qu'elle ou il puisse protéger son enfant, mais également la mise en place de mesures et prestations directes pour préserver l'enfant. Nous espérons qu'il vous sera utile dans votre pratique professionnelle.

Nous en profitons pour vous remercier pour le travail remarquable que vous effectuez au quotidien pour le bien-être des enfants et des jeunes résidant dans notre canton. Car chaque enfant a le droit de vivre, de grandir, de se développer et de se construire dans un environnement sécurisant et sain.



Manon Schick
Directrice, Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse



Maribel Rodriguez
Cheffe du Bureau de l'égalité entre les
femmes et les hommes (BEFH)

Table des matières

Fiche n°1	Conseil en périnatalité - PROFA / CHUV	4
Fiche n°2	Colloque de prévention en périnatalité CAN TEAM..... Département Femme Mère Enfant (DFME), CHUV	5
Fiche n°3	Visites et consultations des infirmières petite enfance	6
	AVASAD / CRIPE	
Fiche n°4	Service infirmier·ière scolaire à l'école obligatoire et post obligatoire	7
	AVASAD / Unité PSPS	
Fiche n°5	Programme cantonal d'aide et de conseils pour les couples.....	8
	CSP / PROFA	
Fiche n°6	Service de pédiatrie – CHUV - CAN Team (Child Abuse and Neglect)	9
	Groupe hospitalier de protection de l'enfant	
Fiche n°7	Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM) Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)	10
Fiche n°8	Services de psychiatrie pour enfants et adolescents.....	11
	SUPEA / SPEA / SPPEA	
Fiche n°9	Les Boréales - Centre de prise en charge de la maltraitance familiale Département de psychiatrie du CHUV	12
Fiche n°10	Centre Prévention de l'Ale (CPAle).....	13
Fiche n°11	Police vaudoise	14
	Police cantonale et Police de Lausanne	
Fiche n°12	Unité de Médecine des Violences (UMV).....	15
	CHUV	
Fiche n°13	Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP)	16
Fiche n°14	Centre de Vie Infantile La Prairie (CVE)	17
Fiche n°15	Centre de consultations LAVI	18
	Fondation PROFA	
Informations	CIAO	19
	Site d'information, d'aide et d'échanges pour les jeunes	
Informations	147 - ProJuventute	20
	Conseils et aides téléphoniques pour les jeunes	

Fiche n°1
Conseil en périnatalité
Fondation PROFA / CHUV

<p>Mandat général</p>	<p>Informations, accompagnement et orientation personnalisés dès le début de la grossesse et jusqu'aux six mois du bébé à tous les futurs parents et jeunes parents (quelle que soit la configuration de la famille)</p> <p>Les sages femmes conseillères et assistant-e-s sociaux-ales en périnatalité sont à disposition pour un ou plusieurs entretiens gratuits de prévention précoce et de promotion de la santé afin de favoriser un environnement familial épanouissant pour chaque membre de la famille.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les questions et les besoins exprimés par les parents et futurs parents au niveau de la santé physique et émotionnelle dans le respect de leurs valeurs • Repérer les difficultés et facteurs de risque concernant le développement de l'enfant et la santé parentale. • Orienter vers les services adéquats et accompagner la famille en collaboration interprofessionnelle. • Préparer l'accouchement, le séjour en maternité et la coordination intra et extra-hospitalière. • Favoriser la continuité des soins et l'accompagnement entre l'anténatal et le post-natal.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>En cas de risques avérés pour l'enfant d'être exposé à la violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner, soutenir et orienter les parents et futurs parents vers les services adéquats. • Présenter ces situations au CAN Team ou aux colloques de prévention périnatale (CPP) de la région concernée, pour orientation ou décision de signalement à la DGEJ. • Activer le réseau pluridisciplinaire nécessaire à la protection de l'enfant en soutenant la collaboration avec la famille et la prise de décision éclairée.
<p>Contact</p>	<p>PROFA : www.profa.ch/perinatalite CHUV : www.chuv.ch/fr/dfme/dfme-home/femme-mere/grossesse-accouchement/conseil-en-perinatalite</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>PROFA ☎ 021/631.01.50 Régions concernées : Lausanne – Nyon – Renens - Morges – Vevey - Aigle – Yverdon – Payerne Présence dans les maternités régionales (HRC, EHC, GHOL, EHNV et HIB) CHUV Sage-femmes conseillères – ☎ 021 314 35 00 Service social de la maternité – ☎ 021 314 31 98</p>

Colloque de prévention en périnatalité CAN TEAM Département Femme Mère Enfant (DFME), CHUV

<p>Mandat général</p>	<p>Le colloque de prévention en périnatalité permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'échanger de manière pluridisciplinaire et de prendre des décisions concernant les femmes enceintes et leur famille lors de pathologies somatiques de la mère ou du fœtus, pathologies psychiques parentales et/ou fragilités psycho-sociales (dès la viabilité du fœtus) • D'identifier les problématiques, les besoins et les ressources de ces familles • De mettre en place un réseau périnatal permettant d'offrir un soutien et une sécurité à l'enfant et à sa famille • D'offrir une continuité entre la prise en charge ambulatoire et hospitalière, obstétricale et pédiatrique, prénatale et post-partum <p>Les problématiques sont évaluées en quatre domaines principaux : la détresse psycho-sociale, les pathologies psychiatriques, les violences domestiques et les dépendances.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pluridisciplinaire • Optimiser la santé de la mère, du fœtus puis du nouveau-né par la mise en place d'un réseau de soins pertinent en anténatal et post-partum • Prévenir des situations à risques pour l'enfant à naître en lien avec les difficultés ou antécédents pouvant fragiliser l'établissement du lien parent-enfant et/ou mettre en danger le développement de l'enfant.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions en cas de violences sexuelles, physiques et/ou psychologiques subies en cours de grossesse. • Prise en charge et orientation pour les enfants et les mères dans des situations à risques. • Soutien des professionnels qui orientent les parents et futurs parents vers les services adéquats • Activation du réseau pluridisciplinaire nécessaire à la sécurité et la protection du développement de l'enfant.
<p>Contact</p>	<p>CAN TEAM - CHUV</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Avenue Pierre Decker 5 1011 Lausanne ☎ 021 314 34 10</p>

Fiche n°3
**Visites et consultations des infirmiers-ères petite enfance
 AVASAD / CRIPE**

<p>Mandat général</p>	<p>Les infirmiers et infirmières petite enfance (IPE) assurent un suivi pour les enfants âgés de 0 à 4 ans à tout parent qui le souhaite dès le retour de la maternité (ou lors de l'adoption) jusqu'à l'entrée à l'école.</p> <p>Il et elles apportent soutien, conseil, mise en relation avec le réseau de proximité, orientation et accompagnement à plus long terme en collaboration avec d'autres intervenants si nécessaire.</p> <p>Leurs prestations consistent à offrir des visites à domicile, des consultations-rencontres hebdomadaires, un suivi spécifique des- enfants prématurés, ainsi qu'une permanence téléphonique.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et renforcer les capacités des parents à répondre efficacement aux besoins de leur enfant. • Favoriser les comportements constructifs et réduire les facteurs de stress. • Prévenir les facteurs déstabilisants : problème de sommeil, troubles alimentaires, pleurs, baby-blues, dépression du post-partum, etc.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>En accord avec les parents, l'IPE peut accompagner les familles vulnérables sur plusieurs mois, en collaboration avec d'autres intervenant-e-s.</p>
<p>Contact</p>	<p>AVASAD-Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile</p> <p>CRIFE- Centre de référence pour les Infirmières Petite Enfance</p> <p>www.avasad.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Présente sur l'ensemble du canton</p> <p>Financée par les pouvoirs publics.</p> <p>Les parents sont contactés dès la sortie de la maternité et peuvent également demander une visite par le biais du numéro correspondant à leur région.</p> <p>Lausanne et région – ☎ 021 641 08 10 Région la Côte – ☎ 021 804 66 40 Nord vaudois-Broye – ☎ 024 420 31 15 Est vaudois – ☎ 021 925 09 80</p>

Fiche n°4
**Infirmier·ière scolaire à l'école obligatoire et post obligatoire
 AVASAD / Unité PSPS**

<p>Mandat général</p>	<p>L'infirmière ou l'infirmier en milieu scolaire intervient à l'école obligatoire et post obligatoire auprès des enfants, des jeunes et de leur famille pour promouvoir leur bien-être.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir des soins (conseil, expertise, accompagnement, soutien, orientation...) dans les domaines en lien avec le bien-être des enfants et des jeunes ; • Développer un partenariat étroit avec les familles et/ou les représentants légaux selon les situations ; • Proposer des interventions dans des situations individuelles diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques...); • Proposer des interventions favorisant l'inclusion et la protection des enfants et des jeunes en tenant compte de la diversité (multi-culturalité, orientation sexuelle, identité de genre...).
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>L'infirmière ou l'infirmier peut recevoir des enfants et jeunes avec ou sans l'accord du représentant légal selon la capacité de discernement de l'enfant/jeune. Elle-il peut l'accompagner et participer à des interventions le concernant (réseau, rencontre avec la famille,...).</p>
<p>Contact</p>	<p>AVASAD - Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile Unité de promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire (Unité PSPS) https://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/infirmieres-scolaires/</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Prestation présente dans chaque établissement scolaire.</p> <p>Prestation gratuite, financée par les pouvoirs publics.</p> <p>Coordonnées des infirmiers·ière·s scolaires sur le site internet de chaque établissement scolaire.</p>

Fiche n°5
Programme cantonal d'aide et de conseils pour les couples
CSP / PROFA

<p>Mandat général</p>	<p>Le CSP et PROFA proposent dans tout le canton, des consultations en couple et en individuel aux personnes qui rencontrent des difficultés relationnelles, sexuelles, affectives ou parentales.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer des consultations en couple ou en individuel • Soutenir les couples lors de leur recherche de dialogue et de solutions pour trouver un nouvel équilibre et un mieux-être. • Permettre d'exprimer ses besoins et ses attentes concernant la relation de couple. • Protéger les enfants des conflits conjugaux.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>Suivi de couple avec prise en compte des enfants. En cas de violence conjugale avérée, orientation vers les services adéquats.</p>
<p>Contact</p>	<p>www.problemedecouple.ch Fondation PROFA : www.profa.ch CSP : www.csp-vd.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Ligne – Info couples ☎ 0840 860 860 Service professionnel, gratuit et anonyme.</p> <p>PROFA (consultation de couples et sexologie) Lausanne – Nyon – Morges – Renens - Vevey – Aigle ☎ 021 631 01 62</p> <p>CSP (Consultations couples et familles) Lausanne – Echallens – Orbe – Oron – Payerne – Yverdon ☎ 021 560 60 70</p>

Fiche n°6
 Service de pédiatrie – CHUV - CAN Team (Child Abuse and Neglect)
 Groupe hospitalier de protection de l'enfant

<p>Mandat général</p>	<p>Assurer la protection de l'enfant et de l'adolescent, à travers la détection, l'évaluation et l'orientation des situations de maltraitance physique et/ou psychologique, de négligence ou d'abus sexuels.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prévenir la maltraitance par une intervention auprès des familles en fonction de leurs vulnérabilités, telles qu'addiction, maladie psychiatrique, violence dans le couple, précarité, ... • Détecter la maltraitance en apportant des compétences cliniques et en assurant à l'enfant une protection appropriée.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration avec l'Unité de Médecine des Violences (UMV) dans le cas des enfants exposés à la violence de leurs parents ou de proches. • Collaboration régulière avec les structures hospitalières et extrahospitalières s'occupant des enfants maltraités ou exposés à la violence (Les Boréales, Centre Malley Prairie, Offices régionaux de protection des mineurs, pédiatres privés). • Propositions d'entretiens « Bilan et orientation » aux parents par les professionnels du CAN Team (médecins, psychologues, travailleurs-ses sociaux-les).
<p>Contact</p>	<p>CAN Team  021 314 39 31 www.chuv.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>CHUV Rue du Bugnon 46 1011 Lausanne  021 314 11 11</p> <p>HEL Ch. Montétan 16 1000 Lausanne 7  021 314 95 94</p> <p>Les services de pédiatrie des hôpitaux périphériques disposent de groupes de protection de l'enfant avec un médecin cadre répondant CAN Team. Voir coordonnées plus précises.</p>

**Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)
Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ)**

Mandat général	<p>Prendre les mesures nécessaires à la protection de l'enfant, lorsque ses parents sont dans l'incapacité de remédier seuls au danger. Tout enfant ou adolescent en danger dans son développement physique, psychique, affectif ou social, que ce soit en raison de mauvais traitements ou de toute autre circonstance, doit recevoir une protection adéquate.</p> <p>La DGEJ, chargée d'apprécier la situation, intervient soit à la demande des parents, soit par suite d'un signalement qui est adressé simultanément à l'ORPM et à la Justice de paix, en tant qu'autorité de protection de l'enfant au sens du Code civil.</p> <p>Toute personne qui a connaissance d'une situation d'un mineur en danger dans son développement peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Solliciter des conseils auprès de l'ORPM du domicile de l'enfant : la situation est à présenter de façon anonyme, la décision de procéder ou non à un signalement reste de la responsabilité du demandeur. • Signaler la situation simultanément à l'ORPM et à l'autorité de protection de l'enfant (Justice de paix), au moyen du formulaire disponible sur les pages Internet du canton. <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les mineurs en danger dans leur développement et réhabiliter les compétences parentales.
Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des rapports de police établis à la suite d'une intervention de leur part au motif de violence domestique pour appréciation quant aux suites à donner. • Intervention à la suite d'un signalement <ul style="list-style-type: none"> → examen approfondi du contexte, de la mise en danger de l'enfant et des compétences parentales. → si nécessaire : <ul style="list-style-type: none"> → mise en œuvre d'une action socio-éducative. → prise de mesures urgentes visant à assurer la protection de l'enfant.
Contact	www.vd.ch/dgej
Offre de proximité	<p>ORPM de Lausanne – Lausanne – ☎ 021 316 53 10 ORPM Couronne et Gros-de-Vaud - ☎ 021 338 88 77 ORPM de l'Ouest – Rolle – ☎ 021 557 53 17 ORPM de l'Est – Montreux – ☎ 021 557 94 69 ORPM du Nord – Yverdon – ☎ 024 557 66 00</p>

Services de psychiatrie pour enfants et adolescents SUPEA / SPEA / SPPEA

<p>Mandat général</p>	<p>Les services de psychiatrie pour enfants et adolescents assurent le suivi psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire des enfants dès leur naissance, des adolescents jusqu'à 18 ans et de leur famille.</p> <p>Ces services disposent de structures ambulatoires (poli-cliniques), intermédiaires (centre de jour) et hospitalières, permettant d'offrir aux enfants et aux adolescents une chaîne de soins cohérente.</p> <p>Objectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter les troubles relationnels et les problèmes de développement psychologique des enfants et des adolescents.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>Les services de psychiatrie pour enfants et adolescents interviennent en cas de violences domestiques avérées souvent en collaboration avec le Centre de consultations « Les Boréales ». Ils proposent une prise en charge ambulatoire individuelle ou familiale.</p>
<p>Contact</p>	<p>www.chuv.ch/psychiatrie (Région Centre, Nord et Ouest vaudois)</p> <p>www.nant.ch (Région Est vaudois)</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre – SUPEA Consultation du Bugnon – Lausanne – ☎ 021 314 19 53 Consultation de la Chablère – Lausanne – ☎ 021 314 85 58 Consultation « Passerelle » - Chavannes – ☎ 021 314 36 34</p> <p>Nord – SPEA Yverdon – Payerne – Ste-Croix – ☎ 021 314 17 75 Vallée de Joux - Orbe – ☎ 021 314 09 90</p> <p>Ouest – SPEA Nyon – ☎ 022 994 89 89 Morges – ☎ 021 314 81 50</p> <p>Est – SPPEA Fondation de Nant – ☎ 021 925 86 46</p>

Fiche n°9
**Les Boréales - Centre de prise en charge de la maltraitance
familiale**
Département de psychiatrie du CHUV

<p>Mandat général</p>	<p>Consultation spécialisée dans la prise en charge des personnes de tous les âges, confrontées à la maltraitance et aux abus sexuels dans le cadre de la famille.</p> <p>Le Centre de consultation offre différents types de prises en charge : thérapies individuelles, de couple et de famille, guidance et soutien, visites à domicile, groupes de parole. En présence d'un trouble psychiatrique, il travaille en étroite collaboration avec le SUPEA, les SPEA et le SPPEA.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dénouer les nœuds relationnels existants dans la famille. • Au niveau individuel.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>Prise en charge d'enfants et d'adolescents pris dans des interactions violentes dans le cadre de la famille.</p>
<p>Contact</p>	<p>Consultation sur rendez-vous consultation.recordon@chuv.ch www.chuv.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centre de consultation Les Boréales Av. Recordon 40 – 1004 Lausanne – ☎ 021 314 66 33</p> <p>Antenne Nord Av. des Sports 12B – 1400 Yverdon – ☎ 021 314 66 33</p>

Fiche n°10
Centre Prévention de l'Ale (CPAie)

Mandat général	<p>Le Centre Prévention de l'Ale (CPAie) a pour mission d'accueillir et d'accompagner des personnes majeures ayant recours à des agressions ou des actes de violence au sein du couple.</p> <p>Il vient en aide aux hommes et aux femmes majeur-es au sein d'une relation heterosexual-le ou LGBTIQ+, qui souhaitent mettre un terme à leurs comportements violents.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Aider à reconnaître les comportements violents ou impulsifs et y mettre un terme.• Permettre de trouver des moyens différents pour communiquer avec ses proches.• Apprendre à gérer la colère et les conflits.• Sortir de l'isolement les personnes impliquées.
Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »	<p>Afin d'assurer la protection des enfants :</p> <ul style="list-style-type: none">• accompagnement des parents exerçant des violences dans le couple, dans un contexte familial.• travail sur l'impact des violences sur les enfants.
Contact	www.prevention-ale.ch
Offre de proximité	Rue de l'Ale 30 – 1003 Lausanne – ☎ 021 321 24 00

Fiche n°11
Police vaudoise
Police cantonale et Police de Lausanne

<p>Mandat général</p>	<p>La Police intervient dans tous les cas de violence domestique portés à sa connaissance. Elle prend en charge, en collaboration avec ses partenaires, les victimes et les auteur-e-s. Elle assure, par la rédaction d'un écrit spécifique, le suivi judiciaire par l'Autorité compétente.</p> <p>En situation de crise, la police peut prononcer l'expulsion de l'auteur-e de violence domestique du domicile commun.</p> <p>La brigade criminelle de la Police cantonale et la Brigade des mœurs de la Police municipale de Lausanne répondent 24h/24h pour traiter des affaires pénales dans le domaine des mineurs et des mœurs, notamment pour mauvais traitements envers les enfants et infractions à caractère sexuel.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Venir en aide aux victimes. • Dénoncer toute infraction à l'Autorité compétente. • Agir sur la prise en charge des auteur-e-s de violences afin de prévenir la récurrence.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<p>Lorsque des enfants sont présents au domicile dans le cas de violences domestiques et qu'ils courent un danger au sein de la famille impliquée, la Police transmet une copie du rapport d'intervention à la DGEJ.</p> <p>La DGEJ est alors chargée d'apprécier la situation et de déterminer une éventuelle intervention socio-éducative.</p>
<p>Contact</p>	<p>www.police.vd.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Police secours - ☎ 117 Police cantonale vaudoise – ☎ 021 644 44 44</p>

Fiche n°12
Unité de Médecine des Violences (UMV)
CHUV

Mandat général	<p>Consultation médico-légale destinée à toutes les personnes (dès 16 ans) victimes de violence dans le couple, familiale communautaire ou interpersonnelle.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Documenter la violence vécue, dans toutes ses formes et sa durée, ainsi que ses conséquences sur la santé (constat médico-légal et photographies) • Proposer une orientation vers le réseau médico-psychosocial et juridique qui tient compte des besoins et des ressources des patient·e·s ainsi que de leurs souhaits et de leur marge de manœuvre réelle.
Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »	Prise en compte systématique et présentation des situations au CANTeam (Child Abuse and Neglect Team).
Contact	UMV – ☎ 021 314 00 60
Offre de proximité	<p>Consultation confidentielle et gratuite CHUV Rue de Bugnon 44 – 1011 Lausanne – ☎ 021 314 00 60</p> <p>Hôpital d’Yverdon-les-Bains Rue d’Entremonts 11 – 1400 Yverdon – ☎ 024 424 42 20</p> <p>Hôpital de Rennaz Route des Tilles 6A – 1847 Rennaz – ☎ 058 773 64 77</p> <p>Hôpital de Nyon Chemin Monastier 10 – 1260 Nyon – ☎ 021 314 08 51</p>

Fiche n°13
Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP)

<p>Mandat général</p>	<p>Hébergement d'urgence ou sur rendez-vous des femmes, avec ou sans enfants, victimes de violence domestique (physique, psychologique, verbale, sexuelle ou économique).</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer 24h/24 et 7j/7 la protection des femmes victimes et des enfants, les héberger, les accompagner et les sécuriser dans un travail autour de la violence
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement d'urgence 7/7, 24h/24h. • Entretiens réguliers avec la mère et l'enfant ou les enfants autour de la violence et de la protection. • Évaluation systématique de l'état et de la sécurité des enfants des mères rencontrées par les intervenantes et intervenants sociaux. • Soutien de la relation mère-enfants. • Suivi mère-enfant avec des professionnel-les. • Possibilité de visite du père au CMP dans l'Espace père-enfant, en attendant une décision judiciaire concernant les droits de visite. Ces visites sont organisées en fonction de critères bien définis, tels que l'accord de la mère, et la vérification de la sécurité. • Animations et ateliers en groupe avec les enfants, observations actives des enfants de la part des professionnel-le-s. • Possibilité de prise en charge des enfants de 0 à 6 ans par le Centre de Vie Enfantine de la Fondation MalleyPrairie. • Orientation vers les services adéquats. • Entretiens ambulatoires centrés sur la parentalité avec les mères et/ou les enfants.
<p>Contact</p>	<p>www.malleyprairie.ch info@malleyprairie.ch</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Hébergement Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) Ch. de la Prairie 34 – 1007 Lausanne</p> <p>Permanence téléphonique – ☎ 021 620 76 76</p> <p>Consultations ambulatoires – Itinérance – pour femmes et hommes victimes sur RDV uniquement à Bex, Château d'Oex, Lausanne, Morges, Montreux (Clarens), Moudon, Nyon, Orbe, Payerne, Vevey, Yverdon-les-Bains. Les rendez-vous se prennent par téléphone au CMP.</p>

Fiche n°14
Centre de Vie Infantile La Prairie (CVE)

Mandat général	<p>La mission du Centre de Vie Infantile La Prairie (CVE) est d'accueillir les enfants qui séjournent avec leur mère au Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) dans un cadre sécurisant et adapté à leurs besoins et à leur âge.</p> <p>Les enfants du CMP ont également la possibilité de fréquenter une garderie de quartier afin d'être mieux intégrés en tant qu'enfant.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none">• Permettre à l'enfant, à travers l'intégration dans une collectivité, de retrouver sa place, et à la mère de disposer de temps pour se reconstruire.
Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un projet d'accueil et d'encadrement spécifique pour l'enfant.• Ecoute, conseils éducatifs et accompagnement afin de soutenir la relation mère-enfant.
Contact	www.cve-malley.ch
Offre de proximité	Centres de Vie Infantile La Prairie (CVE) Lausanne – ☎ 021 620 08 98

Fiche n°15
Centre de consultations LAVI
Fondation PROFA

<p>Mandat général</p>	<p>Apporter une aide psychologique, juridique, sociale et financière aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches et renforcer leurs droits.</p> <p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informier et conseiller sur les procédures et sur les démarches à entreprendre : dépôt de plainte pénale, consultation, soutien thérapeutique. • Accompagner les victimes dans la procédure pénale. • Prendre en charge financièrement des prestations LAVI.
<p>Prestations particulières « Enfants exposés à la violence domestique »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consultation pour mineur-es ou proches de victimes, avec l'accord de leur représentant-e légal-e. • Orientation vers les services adéquats. • Prise en charge financière de soins psychologiques et, au besoin, de l'intervention d'un avocat.
<p>Contact</p>	<p>https://www.profa.ch/lavi</p>
<p>Offre de proximité</p>	<p>Centres de consultation LAVI Grand-Pont 2bis – 1003 Lausanne – ☎ 021 631 03 00 Rue de la Plaine 2 – 1400 Yverdon – ☎ 021 631 03 08 Rue du Molage 36 – 1800 Aigle – ☎ 021 631 03 04 Route de l'Etraz 20 – 1260 Nyon – ☎</p>

Mandat général	CIAO est une association fondée en 1994 qui met à disposition les compétences de professionnel-le-s reconnu-e-s dans leur domaine spécifique pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romand-e-s de 11 à 20 ans dans une multitude de domaines. A travers son site ciao.ch, créé en 1997, elle offre une aide ponctuelle sans prise en charge thérapeutique et oriente, si nécessaire, vers une prise en charge plus approfondie auprès d'institutions au niveau local.
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Mineur-e-s domicilié-e-s, résidant ou séjournant dans le canton de Vaud • Les jeunes adultes jusqu'à l'âge de 20 ans
Région d'action	Canton de Vaud
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir une information fiable, accessible et actualisée aux jeunes en matière de santé globale • Favoriser l'autonomisation des jeunes en renforçant leurs compétences individuelles et collectives • Offrir aux jeunes un espace de dialogue et de soutien entre pairs • Contribuer au repérage des situations de vulnérabilité des jeunes et à leur orientation vers des services d'aide et d'assistance
Prestations subventionnées	<p>Les prestations de CIAO sont délivrées par le biais du site internet ciao.ch :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contenu (pages d'information) sur la santé au sens large • Plateforme offrant la possibilité de poser des questions anonymement et gratuitement ; une réponse est assurée dans les 2 jours ouvrables par un réseau de répondant-e-s spécialisé-e-s par thématiques. • Espace d'échange entre les internautes du site, modéré a posteriori par l'équipe CIAO. • Site internet accessible 24h/24h 365 jours/an.
Modalités d'accès	En accès libre et gratuit
Contact	<p>Association romande CIAO Avenue Riant-Mont 1 - 1004 Lausanne - ☎ 021 311 92 06 info@ciao.ch - www.ciao.ch</p>



Informations

147

ProJuventute

Conseils et aides téléphoniques pour les jeunes

Mandat général	<p>Le 147 de Pro Juventute propose une aide gratuite bas seuil, pour les enfants et les jeunes jusqu'à 25 ans qui ont des questions ou se trouvent en situation d'urgence, 24h/24, par téléphone, WhatsApp, email ou chat.</p> <p>Des professionnel-le-s (psychologues, personnel infirmier, médecins, éducateurs et éducatrices...) se relaient jour et nuit pour répondre à tous types de questions de manière confidentielle et non jugeante, et réorientent, si nécessaire, vers les structures adaptées. Ils ou elles peuvent aussi solliciter les services d'urgence lors de situations de crise.</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur la plateforme Internet 147.ch, les jeunes trouvent par ailleurs des réponses à leurs questions ainsi que de nombreux liens utiles et adresses de services spécialisés. Pour les enseignant-e-s, ou autres adultes accompagnants des jeunes, 147.ch propose des supports diversifiés et gratuits.
Bénéficiaires	<p>Mineurs, et jeunes majeurs jusqu'à 25 ans, qui s'interrogent sur des thématiques diverses comme les problèmes familiaux, la violence, les addictions, la réalité scolaire et professionnelle, l'amour, l'amitié, la sexualité ou tout autre sujet. Les niveaux de complexité peuvent être très hétérogènes.</p>
Région d'action	<p>Canton de Vaud (et tous les autres cantons)</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none">• Offrir, 24h/24, et de manière gratuite et confidentielle à tous les enfants et tous les jeunes, sans discrimination une première écoute bas seuil, et un soutien dans une recherche de solution, et, si nécessaire une orientation vers un service d'aide adapté• Déclencher des interventions d'urgences si nécessaire (le numéro de téléphone de l'appelant est visible et peut dans des situations d'urgence être transmis au service de Police)• Permettre aux enfants et aux jeunes en risque suicidaire d'obtenir une écoute immédiate et les orienter vers une prise en charge• Prévenir les comportements à risque des enfants et des jeunes, en offrant une réponse aux questions relatives à la santé et au bien-être (au sens large)• Offrir une écoute et orienter adéquatement les enfants et les jeunes témoins ou dépositaires de confidences d'enfants maltraités, en souffrance ou en risque suicidaire
Prestations subventionnées	<ul style="list-style-type: none">• Soutien téléphonique via le 147, 24h/24 et 365 jours par an• Soutien par chat 365 jours par an, de 18h30 à 22h30• Soutien par courriel et WhatsApp tous les jours (réponse garantie sous quelques heures)

Modalités d'accès	Le soutien est proposé par téléphone, par WhatsApp, via un chat et par e-mail. La prestation est gratuite et le numéro 147 n'apparaît sur aucune facture téléphonique. La prestation est confidentielle (pas de trace des appels hormis un suivi à des fins statistiques). Conseils + aide 147, 24 heures sur 24 - 147.ch
Contact	Fondation Pro Juventute Place Chauderon 24 1003 Lausanne ☎ 021 622 08 17 info.sr@projuventute.ch commande gratuite en ligne de materiel de communication : Pro Juventute Shop



Edition

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse - DGEJ

Diffusion

Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
Av. de Longemalle 1 – 1020 Renens